



Mon bail de Sous-Location prend fin, puis je partir sans préavis?

Par **Fleur83**, le **25/09/2019** à **17:08**

Bonjour,

Je sous-loue un bureau à une association (elle même locataire de l'immeuble dans lequel se trouve mon bureau). Mon bail de sous-location de 6 mois prend fin le 30 septembre. Puis-je annoncer par email le 30 septembre à l'association que je ne renouvellerai pas mon bail et que je quitte mon bureau le jour même ou suis-je dans l'obligation de donner un préavis ?
Merci par avance pour votre retour

Par **morobar**, le **25/09/2019** à **17:53**

Bonjour,

Tout est dans la convention de sous-location.

SI pas de préavis indiqué, pas de préavis à respecter.